

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de
CONCHES EN OUCHE

Dossier PC 027 165 22 F0011

Date de dépôt : 28/04/2022

Demandeur : SCI AJOUR

Pour : Construction d'un bâtiment artisanal

Adresse terrain : Rue Raymond Devos
27190 CONCHES EN OUCHE

Parcelle : 165 AK 207p

Dossier suivi par : BOUVET Pauline

OBJET : Décision Tacite de rejet. RECOMMANDE A.R.

Monsieur

En date du 28/04/2022, vous avez déposé à la mairie une demande permis de construire, référencée ci-dessus.

Vous avez reçu un courrier en date du 25/05/2022 vous informant qu'il manquait des pièces à votre dossier. Ce courrier vous informait également que le délai d'instruction de votre dossier commencerait à courir à compter du dépôt de l'ensemble des pièces demandées.

Un courrier de rappel de pièces vous a été envoyé en date du 13/08/2022, vous informant que votre dossier était toujours en attente de pièces.

Dès lors, l'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé en mairie dans la période des 3 mois dont vous disposiez pour compléter votre demande, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Je vous informe que votre demande fait donc l'objet d'une **DÉCISION TACITE DE REJET**, en application de l'article R.423-39 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Conches en Ouche, Le 06/09/2022
Le Maire

Pour le Maire
Et par délégation
L'adjoint au Maire

David SIMONNET



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Si vous entendez contester le refus vous pourrez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS après la fin de votre délai d'instruction. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.